

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE
DE MISE A DISPOSITION D'ENSEIGNANTS**

Pour l'année 2015

ENTRE :

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE
Hôtel de Ville – Rue Carnot
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

Pour le Conservatoire Municipal musique, danse et théâtre « Romain Didier » de Villeneuve-sur-Yonne

représentée par **Cyril BOULLEAUX**
agissant en qualité de **Maire**

d'une part,

ET :

L'association YONNE ARTS VIVANTS
8, avenue du 4^{ème} RI
89000 AUXERRE

représentée par **Gilles HUSER**
agissant en qualité de **Président**

d'autre part,

Préambule

Une convention de mise à disposition de personnel en charge des enseignements artistiques a été signée pour l'année civile 2015.

Il convient cependant de prendre en compte les conséquences de la rentrée scolaire de septembre 2015, ainsi que les éventuelles modifications ayant eu lieu durant l'année, tant en nombre d'heures qu'en coût effectif.

Ainsi la convention initiale pour l'année 2015 était de 152 735 euros.

Le calcul définitif des coûts salariaux (prenant en compte certaines modifications ayant eu lieu en cours d'année) entraîne une augmentation du montant total dû.

Le présent avenant a donc pour but de prendre acte de l'incidence financière et de définir les modalités de paiement sur ces nouvelles bases.

CALCUL DU MONTANT DE LA CONVENTION 2015

Convention initiale de mise à disposition de personnels pour 99,25 H d'enseignement hebdomadaires	148 635 €
Budget complémentaire	4 000 €
Adhésion	100 €
Convention initiale 2015	152 735 €

Coûts salariaux réels au 31/08/2015	96 865 €
Coûts salariaux pour la période de sept. à déc. 2015 94,25h du 1 ^{er} au 30 septembre – 95,75h du 1 ^{er} au 31 octobre - 101,25h à compter du 1 ^{er} novembre	49 628 €
Autres coûts salariaux (décision de principe lors de l'AG du 23 juin 2015 et décision du CA du 2 juillet 2015)	4 419 €
Budget complémentaire	4 000 €
Adhésion	100 €
Montant réel de la convention 2015	155 012 €

ÉCHÉANCIER 2015

1	15 janvier 2015	46 800 €	réglé
2	15 avril 2015	46 700 €	réglé
3	15 juillet 2015	46 700 €	réglé
4	15 novembre 2015	12 535 €	en cours de règlement
5	Echéance supplémentaire au 05 décembre 2015*	2 277 €	à régler

* Une échéance supplémentaire de 2 277 € est donc ajoutée, cette modification ayant été prévue à la signature du document initial.

Fait à Auxerre en deux exemplaires, le 28 Octobre 2015

YONNE ARTS VIVANTS,

VILLE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE,

